
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'un emploi vacataire – Infirmier coordinateur
N° 2024-30

Date de transmission en Préfecture : **27 SEP. 2024**

Date de mise en ligne : **27 SEP. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Yolande COL**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean VIRET – Christian VIVENS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Jean VIRET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) — Christelle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BEROCCHI – Lionel BRUNEL

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La résidence autonomie « Les Arcades » est appuyée dans son action par un INFIRMIER vacataire assurant des permanences médicales auprès des résidents et un appui auprès de l'équipe.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le renouvellement d'un emploi vacataire non permanent est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de renouveler cet emploi vacataire non permanent en qualité d'infirmier coordonnateur pour la période du 20 septembre 2024 au 31 août 2025 :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

- Pour un total de **150 heures** maximum
- Cadre d'emplois : infirmier territorial.

Le lieu de travail est fixé à la résidence autonomie pour personnes âgées « Les Arcades » – 5, boulevard de Schweighouse – 69530 BRIGNAIS.

La rémunération horaire brute de la vacation est fixée à 40€ bruts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le renouvellement de l'emploi non permanent visé ci-dessus et son inscription au tableau des emplois non permanents,
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget du Centre Communal d'Action Sociale – exercices 2024 et 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD

Secrétaire de séance
Yolande COL

